



# Rapport annuel

Prix et qualité du service  
public de gestion des déchets  
ménagers et assimilés

Année 2023



# Sommaire

Lexique : .....	4
Préambule .....	5
I – Le contexte règlementaire .....	5
Partie A – Les indicateurs techniques .....	6
I – Le territoire de la CC PEVA : .....	6
II – Les collectes .....	7
1. La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers .....	7
2. Les biodéchets .....	11
3. Les collectes spécifiques .....	11
4. Les autres flux en apport volontaire.....	13
III – Les déchetteries .....	13
1. Les conditions d'accès et les horaires d'ouvertures .....	13
2. Les matériaux et tonnages collectés .....	15
IV – Le traitement .....	17
1. Le traitement des ordures ménagères .....	17
2. Le tri des déchets d'emballages et papiers .....	17
3. Le traitement des déchets de la CCPEVA.....	18
IV – La communication .....	20
1. Les animations scolaires .....	20
2. Les animations extra- scolaires.....	20
3. La sensibilisation en porte à porte .....	20
4. Le compostage individuel .....	21
V – Les moyens .....	21
1. Humains.....	21
2. Matériels.....	22
Partie B – Les indicateurs financiers .....	22
I – Les dépenses de fonctionnement .....	22
1. La collecte et le traitement.....	22
2. Les déchetteries.....	23
3. Les autres frais.....	24
II – Les recettes de fonctionnement .....	24
1. Les financements divers .....	24
2. Les éco-organismes .....	25
3. Les autres recettes .....	25
III) – Les marchés en cours .....	26
Liste des images, graphiques et tableaux.....	27

## **Lexique :**

PNPD : Programme national de prévention des déchets

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

CCPEVA : Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

AGEC : Anti-Gaspillage et Economie Circulaire

DGF : Dotation Globale de fonctionnement

DGCL : Direction Générale des Collectivités Locales

PAV : Point d'Apports Volontaires

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

TLC : Textiles Linges Chaussures

SERTE : Syndicat d'Epuration des Régions de Thonon et Evian

UIDND : Usine d'Incinération des Déchets Non Dangereux

STOC : Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais

UVE : Usine de Valorisation Energétique

SPGD : Service Prévention et Gestion des Déchets

## Préambule

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés »

Ce rapport est à destination des usagers du service public de gestion des déchets et des élus.

### I – Le contexte règlementaire

#### **LE PROGRAMME NATIONAL DE PREVENTION DES DECHETS :**

Le programme national de prévention des déchets (PNPD) définit les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les actions de production et de consommation durables à mettre en œuvre pour y parvenir.

Les axes thématiques de ce programme national sont repris dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA).

#### **LOI ANTI-GASPILLAGE ET ECONOMIE CIRCULAIRE DU 10/02/2020 :**

Le texte prévoit que des objectifs de réduction, de réutilisation / réemploi et de recyclage soient fixés par décret pour la période 2021-2025, puis pour chaque période consécutive de 5 ans. Une des mesures phares est de réduire de 15% les quantités de DMA produits par habitants en 2030 par rapport à 2010

#### **ORDONNANCE DU 29 JUILLET 2020**

L'ordonnance du 29 juillet 2020 s'inscrit dans la trajectoire de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et transpose les directives relatives aux déchets du paquet européen sur l'économie circulaire. Cette ordonnance modifie le code de l'environnement. On retiendra :

- Augmenter la quantité de DMA faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse,
- Séparation à la source des biodéchets d'ici 2024,
- En 2035, limitation de stockage des DMA à 10% de leur gisement.

#### **LE PRPGD AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets d'Auvergne-Rhône-Alpes a été approuvé en décembre 2019. L'objectif principal en termes de prévention est de stabiliser le tonnage de DMA à son niveau de 2015, ce qui, au vu de l'évolution de la population régionale, entraîne une baisse de 35 kg/hab des DMA en 2025 et de 50 kg/hab en 2031. Pour ce faire, les pistes prioritaires de prévention portent entre autres sur :

- Les biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage de proximité et prévention des déchets verts),
- La mise en œuvre de l'éco-exemplarité des collectivités
- La poursuite du développement du réemploi et de la réparation,
- L'amélioration de la séparation des déchets dangereux diffus et le recours à moins de produits dangereux
- La prolongation de la diffusion du stop à la pub,

La Région territorialise actuellement ce document, en intégrant également les objectifs de la loi AGEC. L'objectif de prévention des DMA (y compris gravats) pour le département de la Haute-Savoie est fixé à 546 kg/hab en 2030.

## Partie A — Les indicateurs techniques

### I — Le territoire de la CC PEVA :

La Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance est composée de 22 communes, réparties sur 322,46 km<sup>2</sup>.

La population légale s'établit à 42 574 habitants (INSEE 2021). La population DGF s'établit quant à elle à 57 135 habitants (donnée DGCL 2023).

Les habitants se répartissent de la façon suivante :

- 18% dans les huit communes de montagne (Abondance, Bernex, Bonnevaux, Châtel, Chevenoz, La Chapelle d'Abondance, Thollon-les-Mémises, Vacheresse)
- 25% dans les neuf communes rurales (Champanges, Féternes, Larringes, Marin, Novel, Meillerie, Saint-Gingolph, Saint-Paul-En-Chablais, Vinzier)
- 57% dans les cinq communes urbaines (Evian-les-Bains, Lugrin, Maxilly-sur-Léman, Neuvecelle, Publier)



Image 1 : Cartographie du territoire de la CCPEVA

## II – Les collectes

Depuis 2005, la collectivité s'est lancée dans un programme de mise en place de points d'apports volontaires (PAV), en remplacement des bacs roulants aujourd'hui placés en points de regroupement ou sur certains secteurs minoritaires directement attribués à une adresse. Chaque année, de nouvelles colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes sont déployées sur le territoire en lieu et place des bacs roulant à des fins d'harmonisation des modes de collectes. Les différents types de collectes et leurs modalités sont présentées dans le tableau ci-dessous.

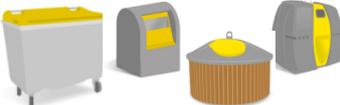
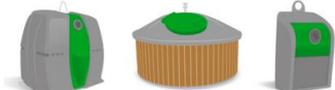
Déchets	Modes de collecte	Collecteur
Ordures ménagères résiduelles		
Emballages et papiers		
Verre		
Cartons bruns		
Biodéchets (secteur dense)		
Textiles		
Sapins	Regroupement	

Tableau 1 : Modalités de collecte

### **1. La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers**

#### 1.1) Les zones de collecte

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les emballages et papiers sont collectés en régie sur l'ensemble du territoire selon les modalités suivantes :

- En points de regroupement en bacs de 770 litres pour l'essentiel, avec en plus des bacs affectés à une adresse (particuliers, collectifs, professionnels)
- 
- En colonnes d'apport volontaire (colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes) :

La répartition de ces deux modes de collecte est présentée sur la carte ci-dessous.

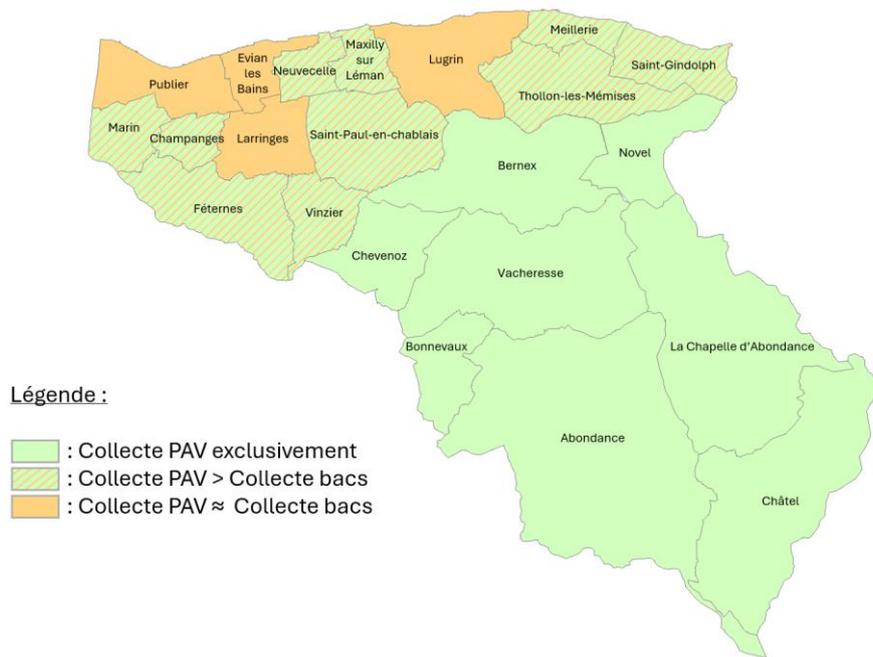


Image 2 : Répartition des modes de collecte

Les jours de collectes des bacs de regroupements sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Commune	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Amphion					
Amphion <b>Rives</b>					
Champanges					
Evian-les-Bains					
Evian-les-Bains <b>Centre</b>					
Féternes					
Larringes					
Lugrin					
Marin					
Maxilly-sur-Léman					
Meillerie					
Neuvecelle					
Publier					
Saint-Gindolph					
Saint-Paul-en-Chablais					
Thollon-les-Mémises					
Vinzier					

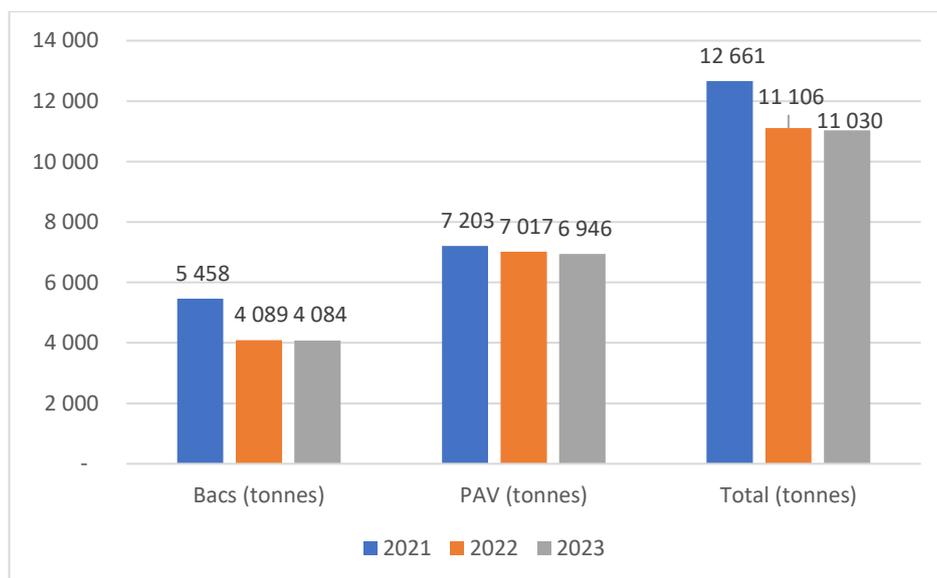
Tableau 2 : Jours de collecte des bacs de regroupements

Les collectes s'effectuent de 6h à 13h, du lundi au vendredi. Une collecte est ajoutée les samedis en période de forte affluence, notamment l'hiver pour les communes de montagne et l'été pour les communes de bord du lac.

## 1.2) Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles

	2021	2022	2023
<b>Collecte en bacs de regroupement (tonnes)</b>	5 458	4 089	4 084
<b>Collecte en points d'apport volontaire (tonnes)</b>	7 203	7 107	6 946
<b>Total (tonnes)</b>	12 661	11 196	11 030

Tableau 3 : Comparatif des tonnages annuels des ordures ménagères collectées



Graphique 1 : Comparatif des tonnages annuels des ordures ménagères collectées

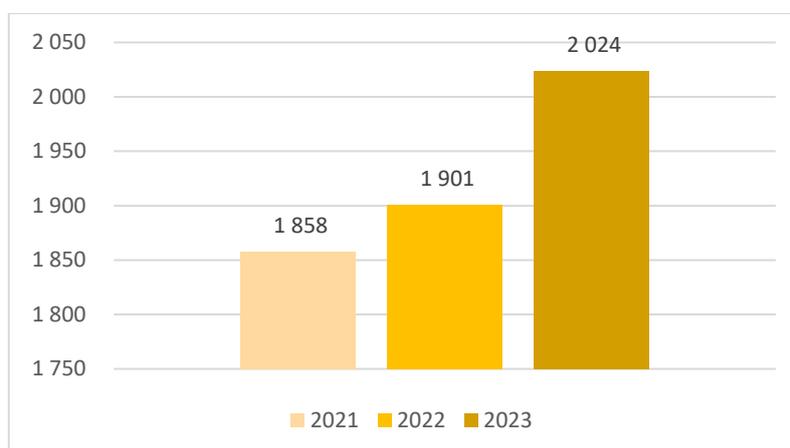
Le tonnage total 2023 a baissé de 0,7 % par rapport à 2022. Comparé à 2021 le tonnage 2023 a baissé de 13%. Comme on le verra plus bas dans le rapport, une partie de ces tonnages s'est probablement retrouvée dans les tonnages de tri qui eux ont augmentés notamment par le biais de l'extension des consignes de tri.

Le ratio d'ordures ménagères collectées en 2023 par habitants est de **259 kg/habitant (193 kg/habitants DGF)**. Un chiffre en baisse par rapport à celui de 2022 qui était de 264. Au niveau régional, la moyenne s'établit à 231 kg/habitant.

### 1.3) Les tonnages des déchets d’emballages, papiers, journaux et magazines

	2021	2022	2023	Rapport Tri/(OMR+Tri)	Ratio (kg/hab)
<b>Tonnages</b>	1858	1901	2024	15,5%	47,5

Tableau 4 : Comparatif des tonnages annuels des déchets d’emballages, papiers, journaux et magazines collectés



Graphique 2 : Comparatif des tonnages annuels des déchets d’emballages, papiers, journaux et magazines collectés

Les tonnages de déchets d’emballages, papiers journaux et magazines (bac jaune) ont continués leur progression entre 2021 et 2023 (+ **6,5% par rapport à 2022**). Cette augmentation s’explique par l’extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023. De nombreux emballages n’étant préalablement pas destinés à la poubelle jaune l’ont été.

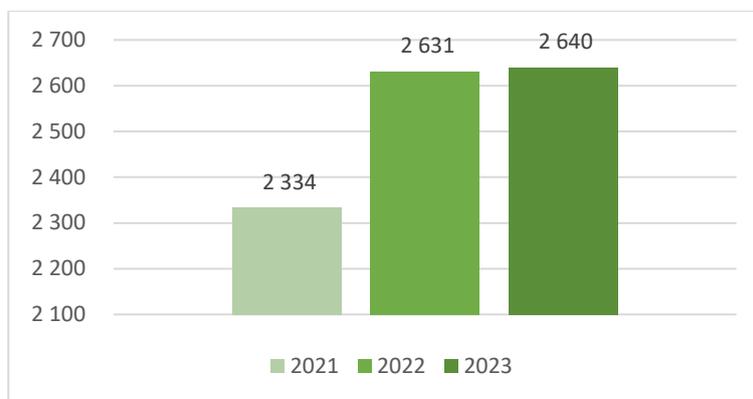
Le ratio de collecte de ce flux pour 2023 est de **47,5 kg/habitant** contre 45 en 2022. Le ratio en population **DGF est lui de 35,2 kg/habitant**.

Comparée aux ratios 2021 (derniers ratios publiés par l’ADEME), la CCPEVA (47,5 kg/hab) a un ratio supérieur au ratio de la région Auvergne-Rhône-Alpes (46,5 kg/hab) pour ce type de déchets et inférieur au ratio national (53 kg/hab).

### 1.4) Les tonnages des déchets de verre

	2021	2022	2023	Rapport Verre/(OM+Verre)	Ratio (kg/hab)
<b>Tonnages</b>	2 334	2 631	2 640	19%	62

Tableau 5 : Comparatif des tonnages annuels des déchets de verre



Graphique 3 : Comparatif des tonnages annuels des déchets de verre collectés

Les tonnages de verre sont stables entre 2022 et 2023 (+0,4%) contrairement à la tendance entre 2021 et 2022 où les tonnages étaient augmentés (+ 13%). L'année 2021 était encore marquée par les mesures sanitaires liées à la COVID-19 ce qui peut expliquer les tonnages relativement bas par rapport à 2022.

Le ratio de collecte de ce flux pour 2023 est de **62 kg/habitant** contre 63 en 2022. Le ratio en population **DGF est lui de 46,2 kg/habitant**.

Le ratio de production de verre de la CCPEVA (62 kg/hab) est aussi très largement supérieur au ratio régional (44 kg/hab) et au ratio national (34 kg/hab). Ceci peut s'expliquer par la forte participation des cafés, hôtels et restaurants au tri des déchets emballages et verre et par l'activité touristique.

Au total ce sont 34,5% des déchets des habitants (hors déchetteries) qui ont fait l'objet d'une collecte séparée (19% pour le verre et 15,5% pour les emballages et papiers).

## **2. Les biodéchets**

La collecte des biodéchets dans les zones denses du littoral (Evian-les-Bains, Publier & Neuvécelle) est en expérimentation depuis le mois de novembre 2023. Cette dernière s'effectue en abris-bac assimilable à un point d'apport volontaire. En effet, ce type de déchets se prête mal à une collecte en colonnes, trop massive au vu des quantités collectées. Afin d'avoir une collecte optimisée il faudrait laisser trop longtemps les déchets en attente afin d'avoir un contenant à l'utilisation maximisée. Les déchets se dégradent alors sur place, perdant les propriétés qui les rendent propices au compostage.

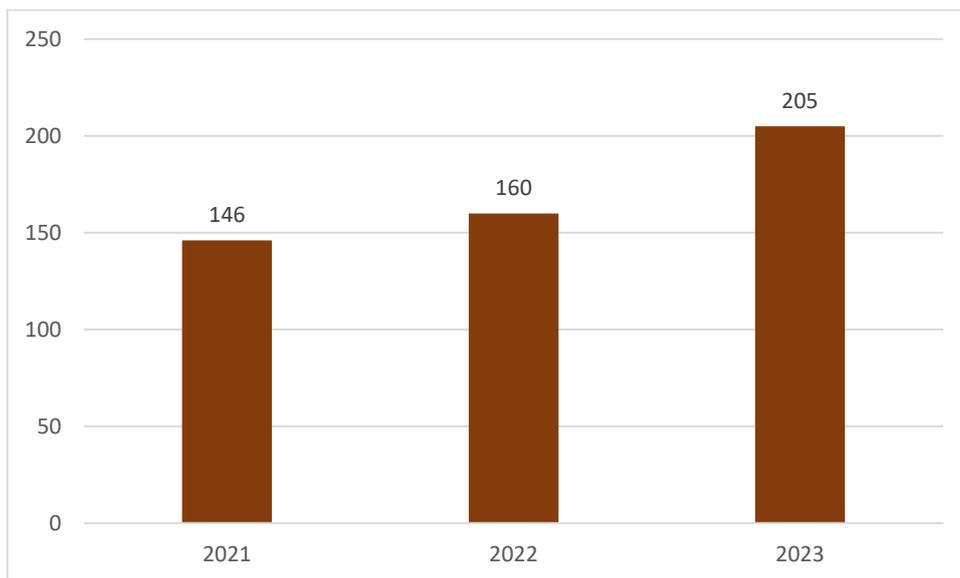
## **3. Les collectes spécifiques**

### **3.1) Les cartons bruns**

Les cartons bruns (gros cartons) sont collectés sous différentes formes :

- Collecte des cartons d'une partie des professionnels en bacs sur les communes d'Evian-les-Bains, Marin, Neuvécelle et Publier ; ainsi que les cartons des commerçants de la Rue Nationale d'Evian-les-Bains en vrac, en camion « benne à ordures ménagères ».

- Collecte en colonnes d'apport volontaire aériennes
- Collecte en benne par un prestataire sur les communes de Saint Gingolph et de Thollon-les-Mémises. Cette prestation a pris fin en 2024 à des fins d'harmonisation des modes de collectes.

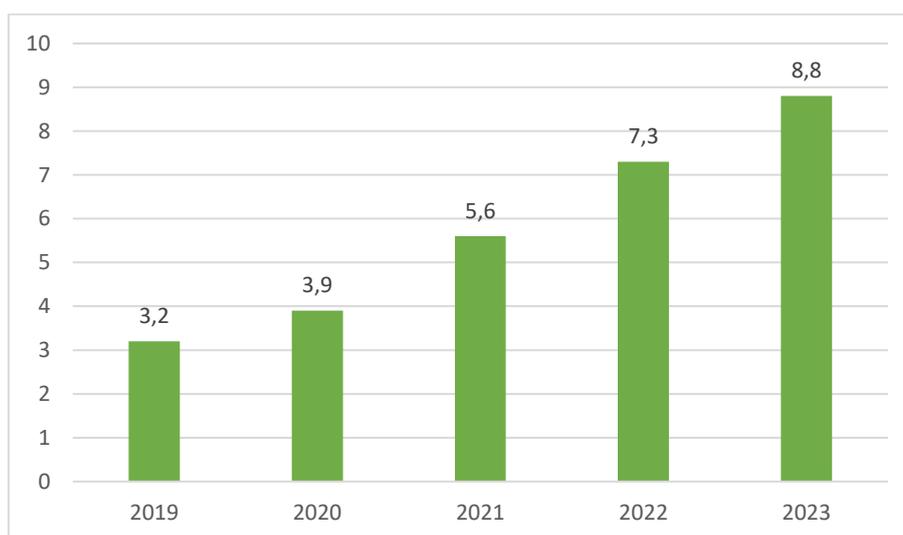


**Graphique 4 : Comparatif des tonnages annuels de cartons bruns collectés**

On remarque une augmentation des tonnages (+28% par rapport à 2022) qui peut s'expliquer par un accroissement des achats sur internet. Mais aussi par l'ajout de colonnes cartons notamment sur la commune de Châtel qui fait face à un fort flux en saison.

### 3.2) Les sapins de Noël

En 2023, **1 122 sapins** ont été collectés sur 15 communes volontaires. Les sapins collectés en régie ont ensuite été transformés en compost sur le site du méthaniseur de Vinzier.



**Graphique 5 : Comparatif des tonnages annuels de sapins collectés**

Cette opération, initiée en 2018, montre une belle progression entre 2022 et 2023 (+30%). Le tonnage total, 8,8 tonnes, reste cependant très limité, au regard de la population concernée.

#### **4. Les autres flux en apport volontaire**

En dehors des flux cités précédemment, des bornes d'apports volontaires sont mises en place sur le territoire de la CCPEVA pour :

- Les Textiles- Linges -Chaussures (TLC)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la collecte des TLC a été mise en place via des bornes d'apport volontaire. Ces TLC sont collectés depuis juin 2015 par l'entreprise d'insertion Atelier Re-née, basée à Thonon-Les-Bains. En parallèle de la revalorisation matière, cette entreprise sociale propose un magasin de revente à prix coutant des vêtements collectés dans ces bornes.

Pratiquement chaque commune du territoire est équipée d'une à deux colonnes d'apport volontaire des TLC. Un développement de la collecte ce flux est prévu dans les années à venir.

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Nombre de point d'apports volontaires (PAV) sur le territoire</b>	27	27	27
<b>Tonnage annuel collecté (tonnes)</b>	159	145	127

Tableau 6 : Comparatif des tonnages annuels et PAV des TLC

Le tonnage a diminué entre 2022 et 2023 (-12 %) comme entre 2021 et 2022 (-9%). Les dons ou échanges entre particuliers peuvent expliquer cette diminution.

### **III – Les déchetteries**

Les habitants de la CCPEVA ont accès à huit déchetteries pour déposer les déchets qui ne peuvent être collectés (par leur taille ou leur dangerosité), dans les conteneurs (bacs etc.).

Sept sites appartiennent à la CCPEVA : Bernex, Champanges, Châtel, La Chapelle d'Abondance, Lugrin, Vacheresse et Vinzier. Le huitième est situé à Thonon-les-Bains (zone de Vongy) et il est sous maitrise d'ouvrage du Syndicat d'Épuration des Régions de Thonon et Evian (SERTE). Cette dernière est accessible aux habitants des communes d'Évian-les-Bains, Marin, Neuvecelle et Publier.

**La déchetterie de Vacheresse a été fermée le 22/07/2023 de façon préventive à la suite de chutes de pierres sur site. Puis le 09/11/2023 par décision de la DREAL.**

#### **1. Les conditions d'accès et les horaires d'ouvertures**

Les horaires d'ouvertures des déchetteries sont les suivants :



Image 3 : Horaires d'ouvertures des déchetteries

L'accès aux déchetteries est gratuit pour l'ensemble des habitants du territoire. Les professionnels sont acceptés, sous réserve d'avoir été dotés d'une vignette d'accès (fournie gratuitement par la CCPEVA sur justificatif). Cette vignette permet d'identifier l'entreprise et de lui facturer ses apports en fonction du type de déchets et du volume apporté. De plus, les professionnels justifiants d'un chantier sur le territoire de la CCPEVA peuvent exceptionnellement accéder aux déchetteries. Ils se verront appliqués une majoration de 50% sur les tarifs en déchetterie par rapport aux professionnels du territoire.

Ce tarif a été fixé par la délibération du 19 janvier 2018, dans le but de favoriser l'accès aux particuliers, de ne pas saturer les déchetteries et de permettre à la CCPEVA de couvrir les frais liés au transport et au traitement des déchets des professionnels :

Flux	Tarif au m3 (€) TTC	Volume maximum accepté par jour
Encombrants	25/m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup> par jour
Gravats	20/m <sup>3</sup>	2 m <sup>3</sup> par jour
Déchets verts	10/m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup> par jour
Bois	25/m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup> par jour
Pneus	/	4 unités
Huiles minérales	/	10L

Tableau 7 : Tarifs des apports en déchetterie en fonction du flux

## 2. Les matériaux et tonnages collectés

Etant donné leur taille et leurs périodes d'ouvertures, les déchetteries de Lugin, Vinzier et Châtel ont les tonnages les plus importants, tous flux confondus.

Flux (tonnes)	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Batteries	10	10	13,38	34%
Bois	1 585	1652	1599,22	-3%
Cartons bruns	377	419	405,148	-3%
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	50	39	34,872	-11%
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	306	275	252,159	-8%
Déchets verts	3 143	1 688	1 932	14%
Encombrants	2 955	3 002	2 959	-1%
Ferrailles	522	497	481,29	-3%
Gravats	1 552	1 211	1 162	-4%
Huile alimentaire	10	11	14,669	33%
Huile de vidange	18	18	16,58	-8%
Déchets d'Equipement et d'Ameublement (DEA)	407	464	502,26	8%
Piles	5	4	4,901	23%
Pneumatiques usagés	110	105	124,12	18%
<b>Total</b>	<b>11 050</b>	<b>9 395</b>	<b>9 502</b>	<b>1,13%</b>
<b>Kg/hab</b>	265	223	223	0,0%

Tableau 8 : Comparatif des tonnages des déchetteries gérées par la CCPEVA par flux

Le tonnage total est en **légère augmentation de 1,13 %** par rapport à 2022. Les évolutions par type de déchets sont très fluctuantes. En effet, parmi les flux à gros tonnages et ayant un impact direct et conséquent sur le tonnage total on remarque par exemple :

- Que les tonnages déchets verts ont augmentés de 14 % soit 244 tonnes supplémentaires ce qui correspond à environ 70 bennes.
- Une baisse de près de 53 tonnes de bois soit environ 19 bennes
- Une baisse de 49 tonnes gravats soit environ 7 bennes

#### 4. Le SERTE

Les sites de la déchetterie de Vongy, la compostière et le quai de transfert ont permis de collecter pour les habitants des 4 communes de la CCPEVA concernées et des habitants de Thonon-Agglomération 10 644 tonnes de déchets en 2023 contre 10 258 en 2022. Soit une hausse de presque 4% des tonnages totaux.

Les tonnages affectés aux habitants de la CCPEVA (calculer à partir de la répartition des fréquentations sur site) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	2022	2023	Evolution 2022/2023
ARCHIVES	3	1	-63%
BOIS A	9	16	81%
BOIS B	222	197	-11%
BOIS C	0	0	145%
BOUTEILLES DE GAZ/EXTINCTEURS	2	0	-80%
CARTONS	76	68	-11%
DIB/ENCOMBRANTS	519	496	-5%
DMS	13	12	-11%
DECHETS VERTS	556	567	2%
FENETRES	3	2	-28%
INERTES	887	798	-10%
MÉTAUX	74	68	-7%
PAPIERS	14	15	8%
PLACOPLATRE	44	37	-16%
PNEUS JANTÉS	6	5	-15%
SOUCHES	20	11	-47%
VERRE	37	33	-11%
EXTINCTEURS HALON	0	0	941%
PNEUS	18	20	15%
TLC	9	8	-9%
MEUBLES	214	197	-8%
DEEE	86	81	-6%
PILES	1	1	33%
DDS	8	7	-12%
RADIOGRAPHIES	X	0	X
<b>Total général</b>	<b>2820</b>	<b>2641</b>	<b>-6%</b>

Tableau 9 : Comparatif des tonnages de la déchetterie du SERTE par flux

Malgré l'augmentation des tonnages généraux des sites du SERTE, les tonnages affectés aux habitants de la CCPEVA ont légèrement baissés **(-6%)** car la proportion d'habitants de la CCPEVA parmi les utilisateurs à elle-même baissée. Elle était en effet de 24,84% en 2023 contre 27,66% en 2022. De façon plus visuelle : en 2022 27 055 passages sur 97 798 ont été réalisés par des habitants de la CCPEVA contre 25 488 sur 102 612 en 2023.

## **IV— Le traitement**

### **1. Le traitement des ordures ménagères**

11 030 tonnes d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la CCPEVA ont été envoyées sur l'Usine d'Incinération des Déchets Non Dangereux (UIDND) du Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais (STOC) située dans la Zone Industrielle de Vongy à Thonon-les-Bains.

La CCPEVA a également pris en charge l'incinération sur le site du STOC de 108,82 tonnes de déchets apportés par les communes (déchets des services).

Mise en service en mai 1988, l'UVE (Usine de Valorisation Energétique) est exploitée par la société IDEX ENVIRONNEMENT depuis le 1er janvier 2016. L'unité est constituée d'un four d'incinération de capacité théorique de 5 t/h pour un pouvoir calorifique moyen de 1 800 kcal/kg. Le four est équipé d'une chaudière de récupération thermique permettant la production de 14,1 tonnes/heure de vapeur. Cette énergie produite permet l'approvisionnement de différents clients industriels par l'intermédiaire d'un réseau de chaleur sous forme de vapeur se situant dans la zone industrielle de Vongy.

Le procédé de traitement des fumées associé au four est de type NEUTREC, par voie sèche, avec injection de bicarbonate, à double filtration, électrofiltre, filtres à manches équipés de manches catalytiques. Il a été complété en 2008 par l'ajout d'un traitement catalytique des oxydes d'azote.

En 2023, l'usine a réceptionné 44 360 tonnes de déchets et en a traité 40 931 tonnes. 3 429 tonnes ont été délestées vers d'autres centres de traitement. Le tonnage traité est en baisse par rapport à l'année 2022 (42 761 tonnes en 2022). La proportion de déchets réceptionnés et traités sur place par rapport aux déchets délestés est de 92,3 % contre 93,7 % en 2022. Il est à noter que le four a eu en 2023 un taux de disponibilité de 94,13 %.

L'usine a produit 731 tonnes de métaux qui ont été valorisés.

Le rendement énergétique de l'usine a été de 81,7 % en 2023 contre 90,2 % en 2022. La différence s'explique par le fait qu'en 2022 elle a fonctionné en continue avec un arrêt de seulement 0,5 heure. Le rendement baisse avec le nombre d'arrêt. En effet, à chaque redémarrage il faut injecter du carburant pour redémarrer le four et le faire monter en température et en inertie. Cette consommation baisse donc le rendement de l'installation.

### **2. Le tri des déchets d'emballages et papiers**

Les déchets d'emballages (hormis le verre) et papiers, ainsi que les cartons bruns sont acheminés jusqu'au quai de transfert ORTEC Environnement situé ZI de Vongy à Thonon-les-Bains. Ils sont ensuite

transportés vers un centre de tri puis ils sont triés par catégorie de matériaux. Ceux-ci sont conditionnés en balles et sont ensuite dirigés vers les filières de reprise pour être recyclés.

Le verre ne passe pas par la chaîne de tri, il est chargé et transporté sur le site de transfert de la société EXCOFFIER à Bons en Chablais. Ensuite, il est transporté par camions gros porteurs jusqu'à l'usine de recyclage de la société O-I Manufacturing à Villeurbanne.

La liste des repreneurs est présentée ci-après pour chaque catégorie de matériaux triés :

Matériaux	Repreneur
Verre	O-I Manufacturing
Carton non complexé	EXCOFFIER RECYCLAGE
Carton complexé	REVIPAC
Acier	ARCELOR MITTAL
Aluminium	REGEAL AFFIMET
Petits Alus	ARCA
Papier	EXCOFFIER RECYCLAGE
Plastique	VALORPLAST
Flux de développement	CITEO
Films PE-PP	CITEO

Tableau 10 : Liste des repreneurs des matières triées

Le taux de refus représente le rapport entre la quantité de déchets d'emballages, papiers, journaux et magazines arrivant au centre de tri et la quantité de refus de tri (par exemple des déchets souillés, des emballages imbriqués, du verre ou encore des OMR). L'extension des consignes de tri et donc l'augmentation des déchets acceptées sur les centres de tri explique la baisse du taux de refus.

	2021	2022	2023
Taux de refus (%)	17.02 %	18.79 %	14,83 %

Tableau 11 : Evolution des taux de refus

### **3. Le traitement des déchets de la CCPEVA**

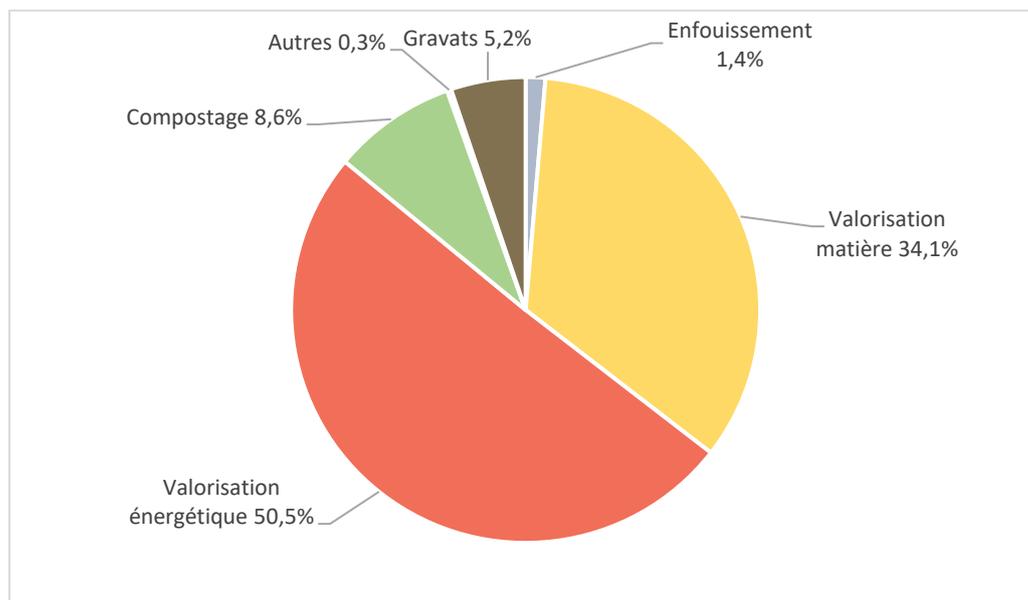
Les déchets apportés en déchetteries sont acheminés vers différentes filières de recyclage, afin de les valoriser au maximum et de la façon la plus vertueuse possible. Certains sont même retriés plus finement afin d'optimiser leur valorisation. Les OMR sont incinérées mais une fraction solide en ressort et enfin le tri est trié en centre de tri pour valorisation par matière. Malgré cela, une partie du tri est refusée car non conforme et incinérée.

	Traitement	Détails
Batteries	Valorisation matière	Démontage puis récupération du plomb
Bois	Valorisation matière (50%)* Valorisation énergétique (50%)*	Broyage — Combustible Solide de récupération et valorisation en panneaux de particules
Cartons bruns	Valorisation matière	Fabrication de nouveaux cartons
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	Valorisation matière Valorisation énergétique Autres (100%)**	Traitements spécifiques selon le type de déchet
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	Valorisation matière (78%) Valorisation énergétique (13%) Autres (9%)	Tri en vue d'une valorisation matière et énergétique
Déchets d'Equipements et d'Ameublement (DEA)	Valorisation matière (65%) Valorisation énergétique (33%) Enfouissement (2% du flux)	Tri en vue d'une valorisation matière et énergétique
Déchets verts	Compostage	Broyage puis incorporation dans les procédés
Encombrants	Valorisation matière (40%) Valorisation énergétique (50%) Enfouissement (10%)	Tri en vue d'une valorisation matière et énergétique
Ferrailles	Recyclage	Broyage puis tri avant recyclage
Gravats	Valorisation matière	Remblai ou préparation de matériaux
Huile alimentaire	Valorisation énergétique	Méthanisation
Huile de vidange	Valorisation matière, régénération (50%)* Valorisation énergétique (50%)*	
Pneumatiques usagers	Valorisation matière (50%)* Valorisation énergétique (50%)*	
Ordures Ménagères Résiduelles	Valorisation matière (23%) Valorisation énergétique (77%)	La part de valorisation matière concerne les machefers, cendres et résidus solide de filtration des cheminées
Contenu de la poubelle jaune	Valorisation matière (85%) Valorisation énergétique (15%)	Tri en vue d'une valorisation matière et énergétique

**Tableau 12 : Mode de valorisation des déchets issus des collectes gérées par la CC PEVA**

\* La proportion n'étant pas connu un arbitrage à 50/50 a été effectué

\*\* La proportion étant difficile à quantifier vue la complexité de ce flux, un arbitrage à 100 % sur « autres » a été effectué



**Graphique 6 : Répartition des modes de valorisation des déchets issus des collectes gérées par la CC PEVA**

Le taux de valorisation matière, hors gravats et compostage, représente 34,1 % des tonnages. En prenant en compte le compostage et les gravats, qui peuvent être assimilés à de la valorisation matière, on atteint alors 47,9 %. La part d'enfouissement est extrêmement faible et proviens quasi exclusivement du surtri du flux encombrant.

Il est important de noter que grâce au partenariat avec la ressourcerie « La R'Mize » presque 23 tonnes de déchets ont pu être détournées en déchetteries. Ces objets ont été réparés puis mis en vente par la ressourcerie. Cela représente 0,25% du flux total pour environ 5400 objets.

## **IV — La communication**

Depuis la création de la CCPEVA, un ambassadeur du tri sensibilise et accompagne les habitants du territoire via diverses animations dans les écoles, les déchetteries, sur des marchés, sur différents événements ou directement en porte à porte.

### **1. Les animations scolaires**

Chaque année, l'ambassadeur du tri a pour objectif de sensibiliser au moins une classe par commune. Le territoire compte des écoles primaires, des collèges et des lycées, ce qui permet d'assurer un suivi des élèves.

En 2023, 11 jours ont été consacrés aux animations scolaires.

### **2. Les animations extra- scolaires**

Les ambassadeurs du tri sont présents sur des marchés spécifiques et sur certaines manifestations environnementales importantes. Ils animent également des stands en déchetterie ou dans les grandes surfaces pour sensibiliser sur l'éco-consommation, le compostage/le paillage, le recyclage des textiles et les solutions pour réduire ses déchets.

En 2023, les animations communales ont permis de sensibiliser 1004 personnes :

- 21 animations communales (Evian-les-Bains, Thollon-les-Mémises, Bernex, Lugrin, Châtel, Vacheresse, Publier, Saint-Gingolph, Abondance, Neuvecelle, Féternes, Larringes, Saint-Paul en Chablais)
- 6 animations en déchetterie

### **3. La sensibilisation en porte à porte**

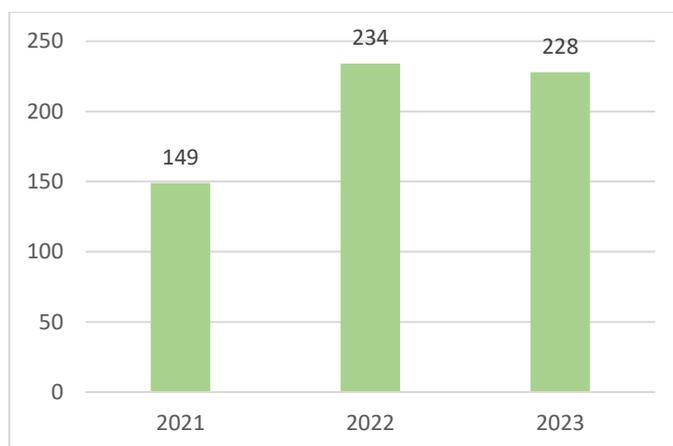
Lors de mise en place de colonnes en points d'apport volontaire, d'enlèvement de bacs roulants ou de comportements inciviques récurrents, les ambassadeurs du tri vont sensibiliser les habitants directement en porte à porte. Ainsi les usagers sont informés sur les changements de mode de collecte des déchets proche de chez eux. C'est aussi l'occasion pour les ambassadeurs de rappeler les consignes de tri et les bons gestes à avoir.

En 2023, 1164 habitants ont été sensibilisés en porte-à-porte.

#### 4. Le compostage individuel

La CCPEVA propose aux habitants des composteurs de 400 litres en bois, qui peuvent se recycler en déchetteries une fois abîmés. La CCPEVA participais en 2023 à hauteur de 63.72% du prix d'achat du composteur, le coût final pour l'usager étant de 30 €.

238 nouveaux composteurs ont été subventionnés en 2023. Les acquéreurs ont reçu un accompagnement pour bien démarrer le compostage.



Graphique 7 : Evolution du nombre de composteurs subventionnés

## V — Les moyens

### 1. Humains

Le service Prévention et Gestion des déchets de la CCPEVA était composé de 32 équivalents temps pleins fin 2023.

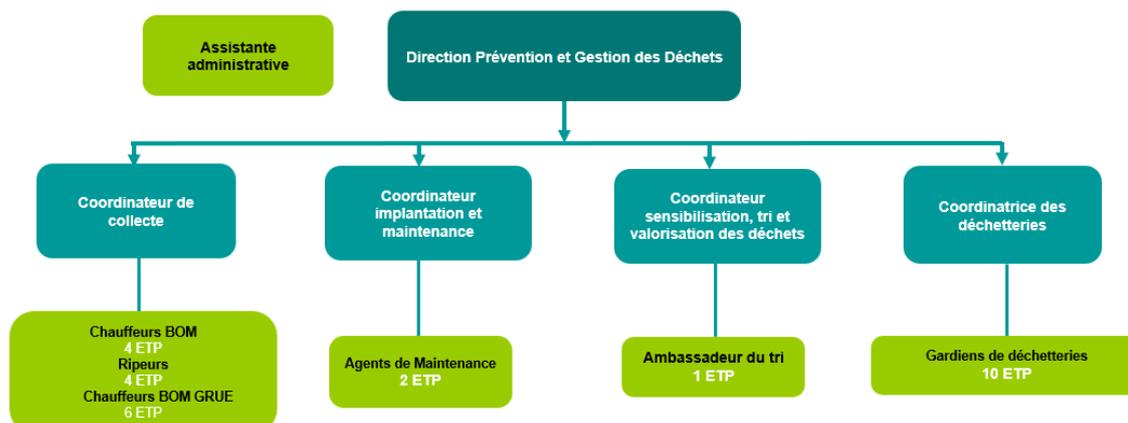


Image 4 : Organigramme de la Prévention et Gestion des Déchets

## 2. Matériels

Pour assurer ses missions le SPGD est doté au 31/12/2023 des véhicules suivants :

- 6 Bennes à Ordures Ménagères de 26 tonnes utilisées pour la collecte des bacs roulants (5 en propriété et 1 en location)
- 1 Benne à Ordures Ménagères de 3,5 tonnes utilisée pour la collecte des bacs roulants en situations difficiles et des biodéchets (en location)
- 7 Bennes à Ordures Ménagères Grue de 26 tonnes utilisées pour la collecte des colonnes d'apports volontaires (3 en propriété et 4 en location)
- 1 Benne à Ordures Ménagères Grue de 32 tonnes utilisée pour la collecte des colonnes d'apports volontaires (en propriété)
- 1 poids lourd de 26 tonnes de type « Ampliroll » et équipé d'une grue, utilisé par le service maintenance
- 2 véhicules léger de service pour les déplacements des encadrants

Le SPGD loue un garage pour ses véhicules qui est situé à Champanges.

## Partie B — Les indicateurs financiers

### I — Les dépenses de fonctionnement

#### 1. La collecte et le traitement

Flux	Type de collecte	Mode de collecte	2023 Coût total	2023 €/tonne	2023 €/hab
Ordures ménagères	Porte à Porte et PAV	Régie	935 729 €	85 €	22 €
Tri	Porte à Porte et PAV	Régie	401 027 €	198 €	9 €
Verre	Point d'apport volontaire	Prestataire	144 442 €	50 €	3 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 481 198 €</b>	/	<b>35 €</b>

Tableau 13 : Coût des différentes collectes

Le coût total de la collecte était de 1 823 031 € en 2021. Il a diminué de 19 % entre 2022 et 2023.

Flux	Type de traitement	Prestataire	2023 Coût total	2023 €/tonne	2023 €/hab
Ordures ménagères	Incineration	STOC	1 235 484 €	110 €	30 €
Tri	Tri	EXCOFFIER	648 138 €	320 €	15 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 883 622 €</b>	/	<b>44 €</b>

Tableau 14 : Coût des traitements OMR et tri

Le coût total du traitement était de 1 795 749 € en 2022. Il a augmenté de 5 % entre 2022 et 2023.

Flux	2023 Coût total	2023 €/tonne	2023 €/hab
<b>Ordures ménagères</b>	2 171 213 €	197 €	51 €
<b>Tri</b>	1 049 165 €	518 €	25 €
<b>Verre</b>	144 442 €	50 €	3 €
<b>Total</b>	<b>3 364 820 €</b>	<b>/</b>	<b>80 €</b>

Tableau 15 : Sommes des coûts collecte et traitement par flux

Le coût total de la collecte et du traitement était de 3 618 780 € en 2022. Il a diminué de 7 % entre 2022 et 2023.

## 2. Les déchetteries

	Prestataires	2023	2023
	2023	Coût total	€/hab
<b>Encombrants</b>	<b>CSP</b>	64 006 €	20 €
	<b>EXCOFFIER</b>	578 164 €	
	<b>RUBIN/CSP</b>	228 850 €	
<b>Bois</b>	<b>ORTEC</b>	136 254 €	6 €
	<b>RUBIN/CSP</b>	123 226 €	
<b>Déchets Verts</b>	<b>TERRAGR'EAU</b>	112 871 €	4 €
	<b>METHA PEVA</b>	62 974 €	
	<b>RUBIN (Châtel)</b>	2 475 €	
	<b>DEYA (LCA + Vacheresse)</b>	7 754 €	
<b>Gravats</b>	<b>CSP</b>	54 765 €	1 €
<b>Cartons</b>	<b>EXCOFFIER</b>	93 492 €	2 €
<b>DDS</b>	<b>EXCOFFIER</b>	32 332 €	1 €
<b>Pneus</b>	<b>GRANULATEX</b>	3 024 €	-
<b>Charges d'exploitation + charges de personnel</b>		321 452 €	
<b>Total</b>		<b>1 821 639 €</b>	

Tableau 16 : Coût par flux dans les déchetteries gérées par la CCPEVA

Le coût total des prestations en déchetteries était de 1 478 073 € en 2022. Il a augmenté de 23 % entre 2022 et 2023.

### 3. Les autres frais

Autres frais	2023
	Coût total
Lavage des bacs-colonnes	120 485 €
Achat des colonnes	480 066 €
Location et entretien des bacs roulants	76 732 €
Accès au SERTE (Déchetterie de Vongy)	834 062 €
Cartons (collecte et mise en balle)	20 635 €
Pôle Ressourcerie du Chablais	56 925 €
Encombrants Saint-Gingolph	5 028 €
Charges de personnel (structure, encadrement, ambassadeurs du tri)	376 316 €
Divers (amortissements, achat de petits matériels, services supports, ...)	3 095 254
<b>TOTAL</b>	<b>5 065 503 €</b>

Tableau 17 : Autres coûts

Le coût total de la gestion des déchets s'établit à 241 € par habitant pour l'année 2023.

## II — Les recettes de fonctionnement

### 1. Les financements divers

	Recettes (€ TTC)
	2023
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	8 024 474 €
Facturation apports déchetteries	12 055 €
Revente composteur	6 570 €
Revente Ferraille	67 953 €
Revente Acier/Aluminium	8 564 €
Revente Batterie	6 972 €
Revente Carton	48 517 €
Revente Papier	45 636 €
Revente Plastique	42 622 €
Revente Verre	63 739 €
Revente Cartonnette	18 526 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 345 628 €</b>

Tableau 18 : Montants des recettes directes

Les recettes de financements étaient de 7 833 045 € en 2022. Elles ont augmenté de 6.54 % entre 2022 et 2023.

## 2. Les éco-organismes

	Recettes (€ TTC)
	2023
CITEO (emballages et papiers)	453 318 €
Eco Système (DEEE)	20 204 €
Eco DDS (déchets dangereux)	3 844 €
Eco Mobilier (Mobilier usagé)	41 971 €
Eco TLC (Textiles)	1 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>520 587 €</b>

Tableau 19 : Montants des recettes des éco-organismes

Les recettes des éco-organismes étaient de 461 783 € en 2021. Elles ont augmenté de 13 % entre 2022 et 2023.

## 3. Les autres recettes

	Recettes (€ TTC)
	2023
Divers (FCTVA, dotations aux amortissements, ...)	735 857 €
<b>TOTAL</b>	<b>735 857 €</b>

Tableau 20 : Montants des autres recettes indirectes

### III) — Les marchés en cours

Les principaux marchés de prestation de service ou de fourniture sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Les déchets verts issus des déchetteries sont traités par le méthaniseur de la CCPEVA.

	<b>Objet du marché</b>	<b>Prestataire</b>
<b>Collecte</b>	Location et maintenance des bacs roulants	SULO
	Achat de colonnes enterrées	SULO
	Achat de colonnes semi-enterrées	TLTPE
	Achat de colonnes aériennes	UTPM
	Collecte des colonnes de verre	EXCOFFIER
	Lavage des bacs roulants et des colonnes	CSP
<b>Traitement</b>	Prestations de transfert, transport, tri et caractérisations des collectes sélectives	EXCOFFIER
<b>Déchetteries</b>	Collecte et traitement des bennes bois des sites de Bernex, Champanges, Lugrin et Vinzier	ORTEC
	Collecte et traitement des bennes bois des sites de Châtel, La Chapelle d'Abondance et Vacheresse	SATOM/RUBIN
	Collecte des bennes végétaux	DURR RECYCLAGE
	Collecte et traitement des bennes ferrailles	DERICHEBOURG
	Collecte et traitement des bennes cartons	EXCOFFIER
	Collecte et traitement des bennes encombrants des sites de Lugrin et Vinzier	EXCOFFIER
	Collecte et traitement des bennes encombrants des sites de Bernex et Champanges	CSP
	Collecte et traitement des bennes encombrants des sites de Châtel, La Chapelle d'Abondance et Vacheresse	SATOM/RUBIN
	Collecte et traitement des bennes gravats	CSP
Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques	EXCOFFIER	

Tableau 21 : Liste des marchés en cours

## **Liste des images, graphiques et tableaux**

Image 1 : Cartographie du territoire de la CCPEVA

Image 2 : Répartition des modes de collecte

Image 3 : Horaires d'ouvertures des déchetteries

Image 4 : Organigramme de la Prévention et Gestion des Déchets

Tableau 1 : Modalités de collecte

Tableau 2 : Jours de collecte des bacs de regroupements

Tableau 3 : Comparatif des tonnages annuels des ordures ménagères collectées

Tableau 4 : Comparatif des tonnages annuels des déchets d'emballages, papiers, journaux et magazines collectés

Tableau 5 : Comparatif des tonnages annuels des déchets de verre

Tableau 6 : Comparatif des tonnages annuels et PAV des TLC

Tableau 7 : Tarifs des apports en déchetterie en fonction du flux

Tableau 8 : Comparatif des tonnages des déchetteries gérées par la CCPEVA par flux

Tableau 9 : Comparatif des tonnages de la déchetterie du SERTE par flux

Tableau 10 : Liste des repreneurs des matières triées

Tableau 11 : Evolution des taux de refus

Tableau 12 : Mode de valorisation des déchets issus des collectes gérées par la CC PEVA

Tableau 13 : Coût des différentes collectes

Tableau 14 : Coût des traitements OMR et tri

Tableau 15 : Sommes des coûts collecte et traitement par flux

Tableau 16 : Coût par flux dans les déchetteries gérées par la CCPEVA

Tableau 17 : Autres coûts

Tableau 18 : Montants des recettes directes

Tableau 19 : Montants des recettes des éco-organismes

Tableau 20 : Montants des autres recettes indirectes

Tableau 21 : Liste des marchés en cours

Graphique 1 : Comparatif des tonnages annuels des ordures ménagères collectées

Graphique 2 : Comparatif des tonnages annuels des déchets d'emballages, papiers, journaux et magazines collectés

Graphique 3 : Comparatif des tonnages annuels des déchets de verre collectés

Graphique 4 : Comparatif des tonnages annuels de cartons bruns collectés

Graphique 5 : Comparatif des tonnages annuels de sapins collectés

Graphique 6 : Répartition des modes de valorisation des déchets issus des collectes gérées par la CC PEVA

Graphique 7 : Evolution du nombre de composteurs subventionnés